

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
«SERVICES (Accueil - Assistance - Conseil)»**

SESSION 2008

CORRIGÉ

E1 : Épreuve scientifique et technique

**Sous-épreuve B1 : Cadre économique et juridique de
l'activité professionnelle**

Durée : 1 heure

Coefficient : 1

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL «SERVICES»		
Session : 2008	Coefficient : 1	Durée : 1 h
Épreuve E1 B1	CORRIGÉ	Page 1 sur 2

ÉCONOMIE (11 points)

1. Définissez la notion d'investissement.

(1 pt)

Un investissement est une dépense qui modifie durablement le cycle d'exploitation de l'entreprise. Elle est réalisée par l'agent économique (ou une entreprise) décidant d'acquérir des biens matériels de production (ou d'équipement ou du capital technique), ou des biens immatériels (brevet d'invention, formation...).

2. Distinguez les investissements matériels des investissements immatériels. Illustrez vos réponses par des exemples.

(2 pts)

Les investissements matériels consistent en l'acquisition de biens d'équipement destinés à être utilisés sur une longue période. (0,5 pt)

Exemple : machines, bâtiments, véhicules de société. (0,5 pt)

Les investissements immatériels représentent les dépenses de biens non physiques destinés à améliorer le savoir-faire de l'entreprise. (0,5 pt)

Exemple : formation, recherche, brevets, publicité, logiciels... (0,5 pt)

3. Identifiez les dépenses engendrées par l'innovation. Indiquez si elles correspondent à des investissements.

(2 pt)

Dépenses de recherche-développement internes ou externes, achats d'équipements, acquisition de connaissances externes à l'entreprise telles que les brevets, recrutement de salariés qualifiés, formation interne des salariés, frais de réorganisation de l'entreprise... (1 pt)

Ces dépenses correspondent bien à des investissements puisqu'ils permettent à l'entreprise de se développer et de rester compétitives. (1 pt)

(Accepter toute réponse cohérente)

4. Situez les entreprises de services marchands en matière d'innovation par rapport aux différents domaines d'activités. Illustrez votre analyse par des données chiffrées.

(2 pts)

Les entreprises de services marchands innovent plus (0,5 pt) que la moyenne. C'est moins que les entreprises industrielles (54 %) (0,5 pt) mais plus que les autres secteurs marchands (0,5 pt) comme le transport (42 %), le commerce (41 %) ou encore la construction (39 %). Ces entreprises innovantes représentent 80 % du chiffre d'affaires (0,5 pt) du secteur des services marchands.

5. Donnez deux raisons qui incitent les entreprises à innover.

(2 pts)

Rester compétitive sur le marché ; augmenter ses parts de marché ; proposer de nouveaux services conformes aux attentes des clients ; permettre d'assurer la croissance de l'entreprise...

(Accepter toute réponse cohérente)

6. Montrez le lien existant entre l'innovation et la taille de l'entreprise. Illustrez avec des exemples issus du texte

(2 pts)

Les entreprises qui innovent dans les quatre catégories (prestation, procédé, organisation et marketing) sont en général les plus grandes : elles représentent 6 % des entreprises de services marchands mais concentrent 35 % du chiffre d'affaires. Leur taille moyenne approche 300 salariés (1 pt). À l'opposé, les entreprises qui n'innovent pas ou qui n'innovent que sur un point sont en général de taille beaucoup plus modeste, entre 34 et 39 salariés. (1 pt)

DROIT (9 points)

1. Définissez le contrat de travail ; citez les types de contrat de travail existant.

(2,5 pts)

Accord (ou convention) par lequel un salarié s'engage à travailler pour le compte (ou mettre son activité à la disposition) et sous la direction (ou sous la subordination de) d'un employeur qui, en contre partie, lui verse une rémunération. (1 pt)

Les types de contrat de travail existant sont : CDD, CDI, CTT (ou contrat d'intérim), CNE. (1,5 pt)

2. Énumérez trois caractéristiques du contrat de travail.

(1,5 pt)

Synallagmatique, solennel, onéreux, à exécution successive, de gré à gré...

3. Précisez si une entreprise peut recourir à un contrat de travail temporaire pour remplacer une salariée en congé de maternité. Justifiez votre réponse.

(2 pts)

Oui, (0,5 pt) l'entreprise peut recourir au contrat d'intérim pour le remplacement d'une salariée en congé maternité. En effet, l'article L124-2-1 (0,5 pt) mentionne qu'une entreprise peut faire appel à une entreprise de travail temporaire pour le remplacement d'un salarié en cas d'absence. (1 pt)

4. Justifiez l'expression : «Le contrat d'intérim s'apparente à un mariage à trois».

(3 pts)

Le contrat d'intérim est conclu entre une entreprise de travail temporaire (agence intérim) et un salarié (intérimaire) pour le compte d'une entreprise utilisatrice. (1 pt)

Le contrat de mission est conclu entre le salarié et l'entreprise de travail temporaire. (1 pt)

Le contrat de mise à disposition lie l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice. (1 pt)

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL «SERVICES»		
Session : 2008	Coefficient : 1	Durée : 1 h
Épreuve E1 B1	SUJET	Page 2 sur 2